



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 24 JUILLET 2023

Numéro de délibération 35/2023

L'an 2023

et le 24 JUILLET

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 18 JUILLET 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Bouvier C., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., MM. Clavel C., Malcoste E., Dubiez Frank,

Absents : Barrat M., Grousset C., Mr Vieillard Baron Augustin

Procuration : Grousset C. à Malcoste Eric

Mr Vieillard Baron Augustin à Mme Bouvet E.

A été nommé secrétaire : Majourel F.

Objet de la Délibération : APPROBATION DE L'AVP POUR LA MISE EN SECURITE DE LA RD169 A LA TRAVERSEE DU VILLAGE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'avant-projet de la mise en sécurité de la RD169 à la traversée du village. Considérant que ce projet correspond aux attentes de la commune, pour les quartiers du Bouzigaud, du Temple et de la Pieuzelle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

APPROUVE

L'Avant-Projet de mise en sécurité de la RD169 à la traversée du village pour un montant estimé à 251 027.00 € HT

AUTORISE

Le Maire à solliciter toutes aides financières auprès du Conseil Départemental et de l'Etat éligible au projet

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

Publication

dépôt en S/Préfecture le

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **24 Juillet 2023**

Numéro de délibération **36/2023**

L'an 2023

et le 24 JUILLET

à 18 heures

DATE DE CONVOCAION : 18 JUILLET 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Malcoste E.,

Absents : Barrat M., Grousset C., Vieillard Baron A,

Procuration : Grousset C. à Malcoste Éric, Vieillard Baron A à Bouvet Élisabeth

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative à prendre sur le budget PRINCIPAL en Investissement concernant l'achat de réfrigérateurs pour la salle polyvalente :

Il présente les opérations à effectuer sur le budget PRINCIPAL :

INVESTISSEMENT :

2315 Installations, matériel et outillage techniques	- 5 000.00€
2188 autre	+ 5 000.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à

APPROUVE

L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

La décision modificative du budget PRINCIPAL tel que présentée par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication

Notification

dépôt en S/Préfecture le

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 24 Juillet 2023

Numéro de délibération 37/2023

L'an 2023

et le 24 JUILLET

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 18 JUILLET 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Malcoste E.,

Absents : Barrat M., Grousset C., Vieillard Baron A

Procuration : Grousset C. à Malcoste E, Vieillard Baron A. à Bouvet E.

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

SDAEP : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CHARGE DE REALISER LE SDAEP APRES OUVERTURE DES OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal suite à la délibération n°6/2021 l'autorisant à lancer un appel public de mise en concurrence pour le choix d'un bureau d'étude qui réalisera le schéma directeur d'eau potable pour la commune de CROS.

Suite à cet avis trois entreprises ont répondu à l'offre :

- L'entreprise ENTECH
- L'entreprise ALIZÉ
- L'entreprise OTÉIS

Après l'analyse avec l'appui de notre assistance à Maîtrise d'ouvrage (CD 30), des différentes offres, c'est l'entreprise OTEIS qui propose l'offre la mieux-disante et répondant totalement aux besoins exprimés par la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à

L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

APPROUVE

Le rapport final de schéma directeur d'alimentation en eau potable présentée par l'entreprise

OTEIS

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL
Acte rendu exécutoire après



Publication

dépôt en S/Préfecture le

du

Du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **24 Juillet 2023**

Numéro de délibération **38/2023**

L'an 2023

et le 24 JUILLET

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 18 Juillet 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Bouvier C MM. Clavel C., Malcoste E., Dubiez Frank,

Absents : Vieillard Baron A, Barrat M., Grousset C

Procuration : Grousset C à Malcoste Éric

Vieillard Baron à Bouvet E.

A été nommé secrétaire : Majourel F.

Objet de la Délibération : VENTE PROPRIÉTÉ MAIGRE : PROPOSITION D'ACHAT DE TOUT OU PARTIE DE LA PARCELLE C273

Suite à la vente du terrain de 3080 m² de Madame MAIGRE qui ce situé à l'Église de Cros parcelle C273. Le Maire rappelle que depuis de nombreuses années la Commune est à la recherche d'un terrain aux abords de l'Église de Cros et du cimetière afin de pouvoir offrir un lieu de stationnement pour les véhicules lors des cérémonies et éviter ainsi l'encombrement de la RD153 par des véhicules garés le long de la route.

Monsieur Le Maire souhaiterait acquérir ce terrain de 3080 m² en totalité ou en partie pour la commune et propose au Conseil Municipal d'engager des pourparlers avec le nouveau propriétaire et fixer un prix d'achat pour cette parcelle de terrain. Vu le prix que la Commune a payée pour les différents terrains achetés ces 5 dernières années, à la Clède de Ceret, à Cruzet, à Aigues vives,

Monsieur le Maire souhaiterait débiter les pourparlers à 0.33 centimes le m² ce qui équivaut à 1016.40 € et pourrais accepter de monter jusqu'à 1 € le m² ce qui équivaut à 3 080.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE

Monsieur le Maire à engager des pourparlers avec le propriétaire pour l'achat de la totalité ou en partie de la parcelle C273 situé à l'Église de Cros, sur la base du prix au mètre carré de 0.33 € à 1.00 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de cet achat.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

Publication



Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **24 Juillet 2023**

Numéro de délibération **39/2023**

L'an 2023

et le 24 JUILLET

à 18 heures

DATE DE CONVOCATION : 18 Juillet 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Bouvier C MM. Clavel C., Malcoste E., Dubiez Frank,

Absents : Vieillard Baron A, Barrat M., Grousset C

Procuration : Grousset C à Malcoste Éric

Vieillard Baron A à Mme Bouvet E.

A été nommé secrétaire : Majourel F.

Objet de la Délibération : ENQUETE PUBLIQUE POUR VALIDATION DU TABLEAU DES CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE

Suite à la délibération 22/2023 du 22 mai 2023 concernant l'établissement du tableau des chemins ruraux, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de lancer une enquête Publique pour valider le tableau des chemins ruraux, de désigner un commissaire enquêteur et à procéder à toutes les démarches nécessaire au bon fonctionnement de cette enquête.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal

A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

AUTORISE

Monsieur le Maire à lancer une Enquête Publique pour valider le tableau des chemins ruraux

AUTORISE

Monsieur le Maire à désigner un commissaire enquêteur

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à la réalisation de cette enquête

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, Christian CLAVEL



Publication

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

du

